

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

En quoi consiste le numéro SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) ?

Chaque véhicule immatriculé depuis avril 2009 a son propre numéro SIV (sous la forme AB-123-CD). Les véhicules immatriculés avant cette date obtiennent ce numéro lors d'un changement de situation (déménagement, vente...)
Le véhicule conserve ce numéro jusqu'à sa destruction, même s'il change de propriétaire. Il est indiqué sur votre carte grise et les plaques d'immatriculation.

Le SIV est le dispositif d'enregistrement des immatriculations des véhicules sur le territoire français.

À noter

Seuls les véhicules mis en circulation avant 2009 et qui n'ont pas changé de main depuis cette date sont encore référencés dans l'ancien fichier dit FNI (Fichier national des immatriculations). En cas de vente, ils basculent dans le format du système SIV.

Comment se présente le numéro SIV ?

Le numéro SIV est composé de caractères alphanumériques sur le modèle AB-123-CD :



@Credits

Dans le cas d'un cyclomoteur immatriculé avant le 1^{er} juillet 2015, le numéro conserve son format particulier. Il se compose d'1 à 2 lettres, suivies de 2 à 3 chiffres, suivis de 1 lettre, avec un espace entre les blocs de lettres et le bloc de chiffres.

Exemple

A 11 A

Dans le cas d'un cyclomoteur nouvellement immatriculé à partir du 1^{er} juillet 2015, il obtient le même format que les autres véhicules SIV. Il se compose de 2 lettres, suivies de 3 chiffres, suivis de 2 lettres, les blocs de chiffres et de lettres étant séparés par des tirets.

Exemple

AA-111-AA

À noter

Certaines lettres ne sont pas utilisées afin d'éviter les confusions avec des chiffres, à savoir notamment le O et le U.

Quand et comment est attribué le numéro SIV ?

Le numéro SIV est attribué chronologiquement :

lors de la 1^{re} immatriculation d'un nouveau véhicule

ou s'il faut refaire la carte grise d'un véhicule qui disposait d'une ancienne immatriculation (de type 123 AB 01, dit FNI).

Par exemple, si vous vendez votre véhicule ou si vous déménagez ou si vous avez perdu votre carte grise.

À savoir

La conversion d'une ancienne immatriculation (de type 123 AB 01, dit FNI) en numéro SIV n'a pas de conséquence sur la validité du contrôle technique. Le procès-verbal du contrôle technique fait foi.

Peut-on obtenir spontanément un nouveau numéro SIV avec un ancien numéro ?

Si vous avez un ancien numéro dit FNI (de type 123 AB 01), vous pouvez obtenir un numéro SIV uniquement dans les situations suivantes :

Vous changez d'adresse

Vous devez obtenir un doublet de la carte grise suite à une perte ou un vol ou une détérioration

Vous venez d'acheter un véhicule immatriculé avec un numéro dit FNI

Si vous n'êtes pas dans l'une de ces situations et que vous souhaitez obtenir un numéro SIV, vous devez effectuer votre démarche auprès d'un professionnel habilité (il peut vous facturer le service).

Où s'adresser ?

Professionnel habilité pour l'immatriculation des véhicules

Un véhicule peut-il changer d'immatriculation SIV ?

Un véhicule enregistré dans le SIV dispose d'un seul numéro à vie.

Si vous déménagez, vous devez faire les démarches de changement de domicile. Si vous possédez déjà un numéro SIV, vous n'avez en aucun cas à modifier les plaques.

Si votre véhicule dispose d'une ancienne immatriculation (de type 123 AB 01) et que vous changez d'adresse, vous obtiendrez un numéro d'immatriculation SIV (modèle AB-123-CD). Vous devrez faire changer vos plaques.

À noter

Il est cependant possible de changer l'immatriculation SIV en cas d'usurpation de vos plaques (également appelée doublette).

Carte grise (certificat d'immatriculation)

Vendre (ou donner) un véhicule

Démarches à accomplir

Obtenir un certificat de non gage

Immatriculer un véhicule

Immatriculer un véhicule neuf

Immatriculer un véhicule d'occasion

Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole

Hériter d'un véhicule

Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

Titulaire du certificat et modification de sa situation

Titulaire et cotitulaire de la carte grise

Changement d'adresse

Ajouter une autre personne sur sa carte grise

Retirer une personne sur la carte grise

Changement du nom du titulaire

Modifications du véhicule

Véhicule retiré de la circulation

Véhicule accidenté

Véhicule transformé

Véhicule à détruire

Plaques d'immatriculation

Caractéristiques

Vol

Usurpation

Questions – Réponses

- Peut-on choisir son adresse sur la carte grise ?
- Un professionnel automobile peut-il se charger d'une demande de carte grise ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Plaques d'immatriculation

Textes de référence

- Code de la route : articles R322-1 à R322-14
- Délivrance du certificat d'immatriculation
- Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules



Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30